



Rapport Phase 1 :
**Etude comparative et expression des
besoins**

**Etude comparative et scenarios de
rapprochement des bases de données AMP
MAIA et OSPAR**

Janvier 2013

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	5
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
1.2 MODALITES DE L'ETUDE	5
1.3 PERIMETRE ET CONTENU DU RAPPORT	5
2. PAYSAGE REGLEMENTAIRE EUROPEEN	7
2.1 DIRECTIVE INSPIRE	7
2.2 DIRECTIVE-CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN (DCSMM)	12
2.3 SYNTHESE	13
3. ETUDE COMPARATIVE MAIA - OSPAR	15
3.1 PROJET MAIA ET CONVENTION OSPAR	15
3.2 ASPECTS TECHNIQUES ET FONCTIONNELS	17
3.3 PROCESSUS DE MISE A JOUR	19
3.4 SYNTHESE ET COMMENTAIRES	25
3.5 COMPARAISON DES CONTENUS	27
4. RETOURS UTILISATEURS	37
4.1 SYNTHESE DES ENTRETIENS	37
4.2 ANALYSE DES ENTRETIENS	41
4.3 SYNTHESE DES BESOINS EXPRIMES	41
5. ELEMENTS DE REFLEXION	43
5.1 PRESENTATION	43
5.2 IMPORTANCE DE LA COMPOSANTE SPATIALE DES AMP	43
5.3 MISE EN RESEAU : CONTEXTE INSPIRE	43
5.4 IMPLICATIONS DES POINTS FOCALUX NATIONAUX	46
5.5 IDENTIFIANTS D'AMP	46
5.6 CONTENUS	47
6. PROPOSITIONS	48
6.1 PRESENTATION	48
6.2 PROPOSITION A : SYSTEME MUTUALISE ET DONNEES COMMUNES	50
6.3 PROPOSITION B : SYSTEME EN RESEAU, STRUCTURE DE DONNEES COMMUNES	54
6.4 PROPOSITION C : SYSTEME MUTUALISE ET DONNEES DIFFERENTES	57

6.5	PROPOSITION D : SYSTEME EN RESEAU, DONNEES DIFFERENTES	61
6.6	PRECONISATION	64
7.	ANNEXES	67
7.1	LISTE DES ENTRETIENS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
7.2	MODELE DE DONNEES INSPIRE SIMPLE	67
7.3	MODELE DE DONNEES INSPIRE COMPLET	67
7.4	BASE DE DONNEES OSPAR (MCD)	67
7.5	BASE DE DONNEES MAIA (MCD)	67
7.6	MAIA AND OSPAR MPA DATABASES COMPARISON STUDY: COMPONENTS SECTION (AAMP)	67

Charte Qualité	AFAQ 204
Document	Rapport
Rédigé par	CC
Nom du fichier	Ra_OSPAR_Phase1-2_v1
Date	11/01/2013
Version	1



ENGAGEMENT
DE SERVICE
INGENIERIE
SERVICE
ISO 9001
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

1. Présentation

1.1 Contexte et objectifs

Les aires marines protégées font l'objet de nombreux programmes et de conventions allant d'un niveau local au niveau transnational. Parmi ceux-ci :

- le Programme de coopération MAIA (Marine Area in the Atlantic Arc)
- la Convention OSPAR, pour la protection de l'Atlantique nord-est.

Dans leurs missions respectives, le programme MAIA et la convention OSPAR, œuvrent pour la mise en place de réseaux entre les acteurs impliqués dans les aires marines protégées et exploitent des thématiques de données communes.

La mise en commun et le partage d'information ou d'infrastructures techniques peut optimiser les actions de chaque entité :

- OSPAR souhaite fiabiliser ses données par des collectes plus simples et faciliter leur diffusion.
- MAIA a besoin des données de la commission OSPAR pour participer à l'alimentation de sa base de données.

Conscientes des plus-values possibles, les deux entités souhaitent étudier la faisabilité et le périmètre d'un potentiel rapprochement de leurs bases de données et des outils d'exploitation respectifs.

1.2 Modalités de l'étude

L'étude du rapprochement technique et fonctionnel ayant permis l'élaboration de ce rapport se base sur :

- l'étude de documents et de données fournis par les acteurs :
 - MAIA, OSPAR
- Des entretiens téléphoniques ayant donné lieu à des compte-rendus validés par les interviewés.
 - La liste des interlocuteurs est présentée en annexe

1.3 Périmètre et contenu du rapport

Périmètre

Le rapport porte sur l'étude comparative des bases MAIA et OSPAR suivant les axes suivants :

- Technique
- Fonctionnel
- Organisation
- Contenu

Le rapport n'aborde pas l'historique et le cadre institutionnel des bases.

Contenu

Le rapport se structure en trois parties :

- La première partie (chapitres 2 et 3) présente un état des lieux et propose une comparaison des deux bases de données.
- La deuxième partie (chapitre 4) constitue une synthèse des entretiens.
- La troisième partie (chapitres 5 et 6) propose des axes de développement.

2. Paysage réglementaire européen

2.1 Directive INSPIRE

Présentation de la directive INSPIRE

Objectifs

La Directive 2007/2/CE du 14 mars 2007 dite « INSPIRE », (<http://inspire.jrc.ec.europa.eu/>) impose aux entités publiques et assimilées, de porter à connaissance leurs données géographiques numériques existantes et futures, relatives à l'environnement sur lesquelles elles ont compétence.

L'objectif est de faciliter les échanges et le partage d'informations environnementales géographiques au sein des états membres de l'Union Européenne, en mettant en place une infrastructure de données spatiales (IDS) européenne.

Les bénéfices attendus sont :

- De faciliter le **reporting** de données du niveau local au niveau européen
- Permettre la consultation de l'information environnementale
- Permettre aux professionnels de visualiser et analyser de l'information environnementale
- Permettre le téléchargement de données.

La directive INSPIRE crée les obligations suivantes :

- Constitution d'un catalogue de métadonnées normées. (La structure et le contenu des champs rendant le catalogue « INSPIRO-compatible » sont intégralement définies)
- Services en ligne gratuit de consultation du catalogue de métadonnées
- Services en ligne de visualisation et co-visualisation des données
- Services de téléchargement des données, sous conditions éventuelles
- Services de transformation de données (reprojection)
- Utilisation de modèles des données 'INSPIRE' pour certaines données
 - L'utilisation des modèles de données commun à l'ensemble des acteurs garantie la remontée et l'agrégation des données.

La directive ne demande pas :

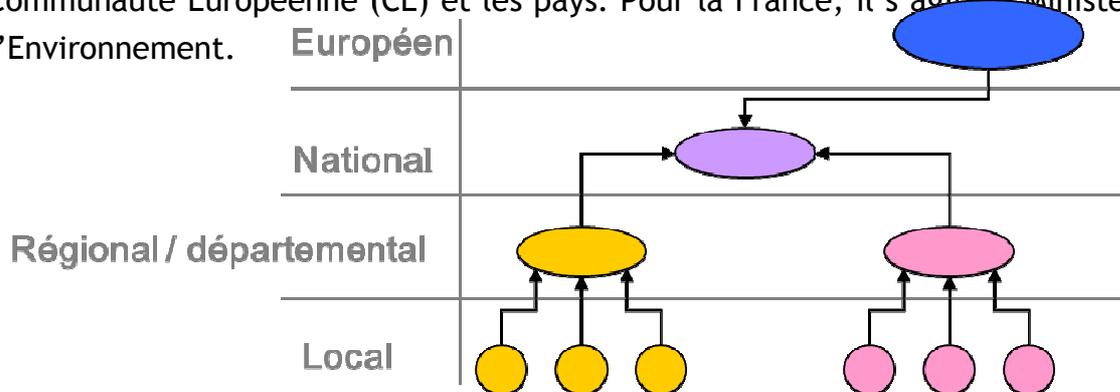
- la création de nouvelles données.
- la numérisation de données existantes sous des formats non numériques.

Organisation

La remontée des informations au niveau européen se base sur une approche pyramidale :

- Production des données par les entités responsables le plus souvent au niveau local
- Référencement de catalogues de données aux niveaux supérieurs :
 - Echelons territoriaux intermédiaires (département, région,...)
 - Pays

Il ne doit exister qu'un point d'entrée unique (**point focal national**) entre la Communauté Européenne (CE) et les pays. Pour la France, il s'agit du Ministère de l'Environnement.



Calendrier

La mise en œuvre de ces obligations suit un calendrier progressif en termes de services et des thématiques de données (Annexes I, II et III). Initiées en 2007, les actions de mises en œuvre de la directive se déroulent jusqu'en 2020 (<http://inspire.jrc.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/44>).

Il convient de préciser que la mise en œuvre opérationnelle de la directive INSPIRE est progressive. Il existe un décalage significatif entre le calendrier officiel et les réalisations notamment aux niveaux infra nationaux.

Mise en œuvre technique

Afin de garantir un très niveau d'interopérabilité, la directive INSPIRE s'appuie sur les éléments techniques suivants :

- Standards techniques: services WEB OGC (WMS, WFS, etc.)
- Normes ISO de structuration et de diffusion (XML), notamment pour les méta données (19115, 19139,...).
- Structures de données

La Directive INSPIRE n'impose pas d'outils. Les entités sont libres de choisir les solutions techniques mises en œuvre. Seules les conformités techniques et fonctionnelles sont exigées.

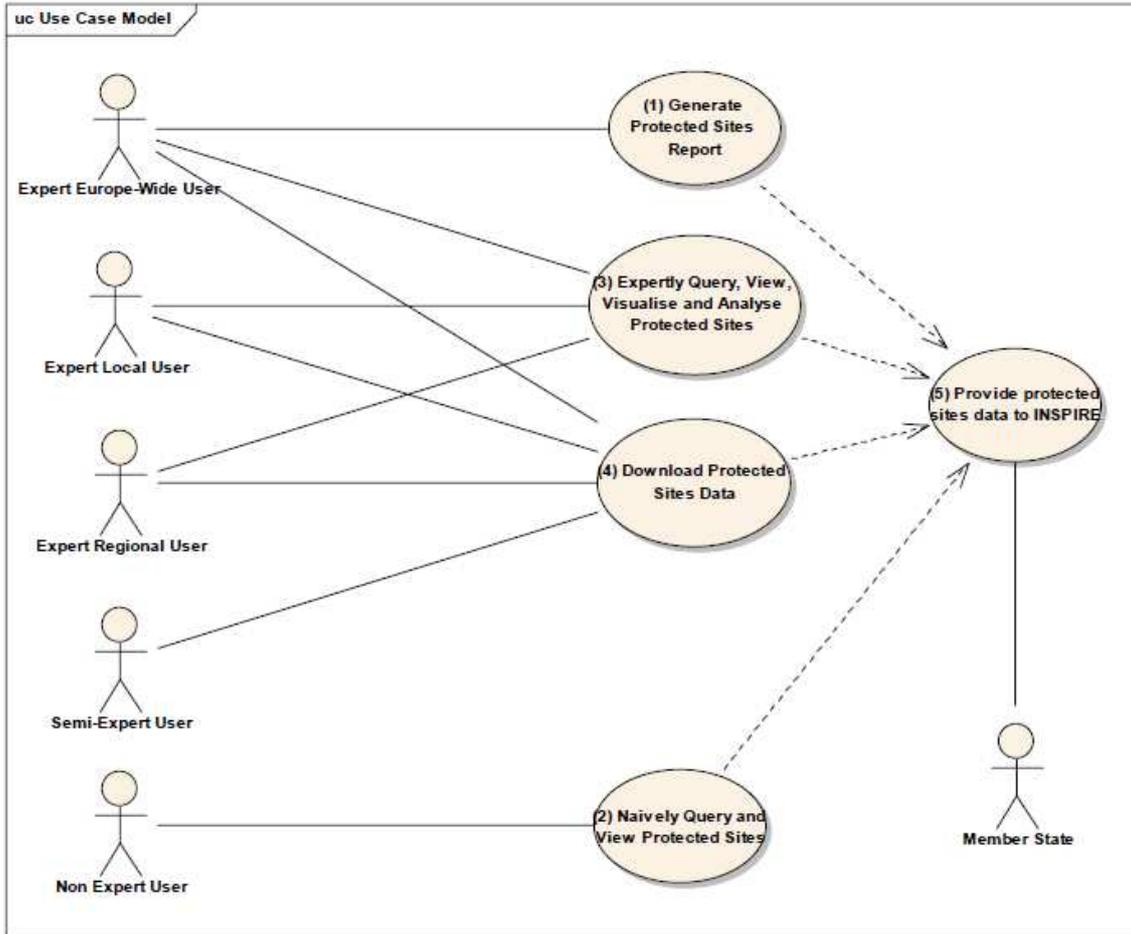
Les entités responsables de données couvertes par la directive doivent assurer la mise en œuvre opérationnelle de la directive. Elles peuvent le cas échéant s'appuyer sur les infrastructures disponibles aux niveaux régionaux ou nationaux suivant le principe de subsidiarité.

Cas des aires marines protégées

Les Aires Marines protégées (AMP) font partie de la thématique 'Sites protégés' présente dans l'Annexe I de la Directive.

La commission a identifié cinq cas d'usage ('use case') pour lesquels la mise en œuvre de la directive INSPIRE doit répondre dans le cadre des sites protégés :

- 1 : Génération de rapports sur les sites protégés
- 2 : Visualiser et interroger des données sur les sites protégés à des niveaux locaux, nationaux ou européens
- 3 : Visualiser, interroger **et analyser** des données sur les sites protégés à des niveaux locaux, nationaux ou européens
- 4 : Télécharger des données pour des usages avancés (expert)
- 5 : Fournir des données sur les sites protégés en conformité avec les obligations légales de l'Union européenne et des états membres (reporting)



Impacts

Le respect du modèle de données INSPIRE ‘sites protégés’ est l’obligation présentant le plus grand impact sur la structure des données.

Deux modèles INSPIRE ‘sites Protégés’ de données sont proposés :

- Le modèle Simple
- Le modèle Complet

http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Data_Specifications/INSPIRE_DataSpecification_PS_v3.1.pdf

Modèle Simple

Le modèle de données Simple s’applique uniquement aux aires marines protégées actives.

Une aire marine est décrite par un jeu d’information réduit :

Champs	Description	Observation
Géométrie	Périmètre de l’aire marine.	Point, polygone
inspireID	Identifiant INSPIRE	Identifiant INSPIRE
legalFoundationDate	Date de création	Saisie libre
legalFoundationDocument	Documents légaux de création	URL
siteDesignation	Nature de la désignation	Liste de valeurs
siteName	Nom du site	Saisie libre
siteProtectionClassification	Objet de la protection	Liste de valeurs

Le modèle de données est présenté en Annexe.

Modèle complet

Le modèle de données Complet s'applique aux aires marines protégées actives ou abrogées. Ce modèle de données prend donc en charge le volet historique.

Le modèle de données 'Complet' complète le modèle 'Simple' par un ensemble conséquent d'information. Sont notamment intégrées les notions :

- D'habitats et de biotopes
- D'espèces et de leur répartitions
- Les responsables des sites protégés
- De plans de gestion

Le modèle de données est présenté en Annexe.

2.2 Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

Objectifs

La Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) (2008/56/CE - 17 juin 2008) définit un cadre d'action dans le domaine de la politique pour le milieu marin à l'échelle communautaire (Europe).

((http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_resources_and_environment/l28164_fr.htm)

La directive a trois objectifs liés :

- 1 : Conserver, protéger et restaurer, si nécessaire, les écosystèmes marins
- 2 : Prévenir et éliminer les pollutions
- 3 : Assurer la cohabitation durable des activités humaines avec la préservation du milieu marin

Actions

La directive demande aux états l'élaboration de stratégies marines, comprenant les actions suivantes devant être réalisées en 2012 :

- Evaluer l'état écologique de leurs eaux et l'impact des activités humaines
- Définir le 'bon état écologique' (BEE) de leurs eaux.
- Etablir des Objectifs environnementaux (OE) et des indicateurs de suivi associés

Ces éléments stratégiques sont réévalués tous les six ans.

Des rapports intermédiaires sont établis par les états tous les trois ans.

Les dates de mise en œuvre sont :

- Juillet 2012 : évaluation initiale
- Juillet 2014 : Définition puis activation des actions de surveillance
- Juillet 2015 - 2016 : Définition puis activation des actions de mesure

Impacts

La DCSMM va nécessiter la mise en place de processus fiables et rapides de remontée d'information (**reporting**) du niveau local (acquisition de la donnée) au niveau européen via les autorités compétentes définies nationalement à chaque étape d'agrégation et de consolidation des données. Des **points focaux nationaux** assureront la transmission des données au niveau européen.

2.3 Synthèse

La thématique 'Aires marines protégées' est directement concernée par deux développements réglementaires européens récents :

- La directive INSPIRE
- La DCSMM

La directive INSPIRE va obliger les entités responsables d'aires marines protégées à porter à connaissance (catalogue de métadonnées, services Web et téléchargement de données) des informations structurées relatives aux aires marines protégées en respectant des normes, standards et également des modèles de données conforme INSPIRE.

La DCSMM va demander aux entités responsables d'aires marines protégées d'assurer un suivi précis et d'en assurer la remontée au niveau européen.

Ces deux directives s'appliquent aux autorités compétentes des états membres de l'UE et donc dans leur espace de compétence.

Bien que répondant à des objectifs différents, INSPIRE et la DCSMM impliquent des actions de remontée d'information par les entités responsables du niveau local au niveau national puis européen.

L'implication des points focaux nationaux est indispensable pour respecter la mise en œuvre d'INSPIRE et de la DCSMM.

Le programme MAIA et la convention OSPAR (excepté pour les aires marines protégées hors juridiction nationales (ABNJ) n'ont pas en charge la gestion des aires marines protégées. MAIA et OSPAR sont donc directement dépendants des

points focaux nationaux pour assurer leurs missions en alimentant leur bases de données respectives.

3. Etude comparative MAIA - OSPAR

3.1 Projet MAIA et Convention OSPAR

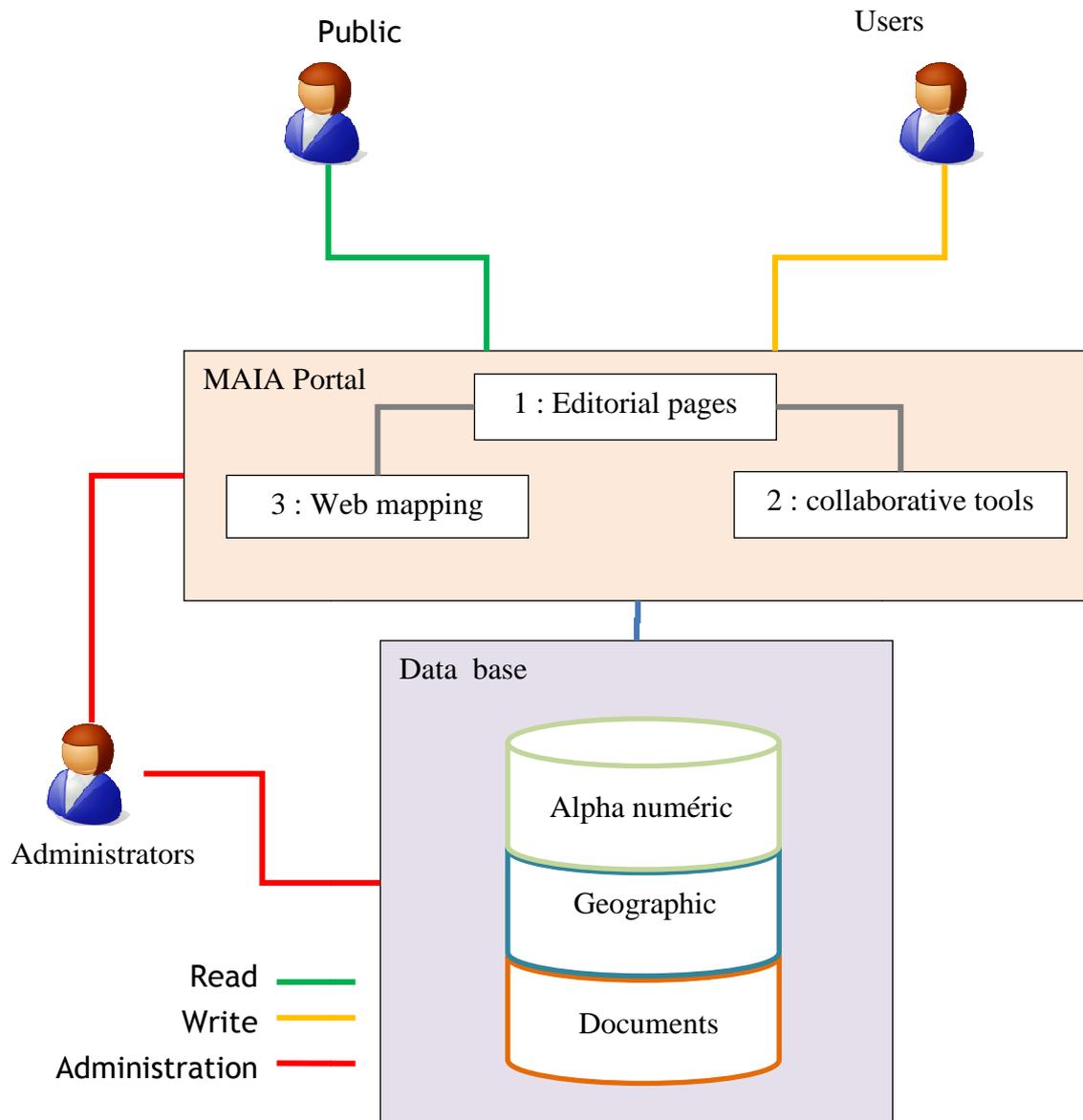
MAIA

Le projet MAIA a pour objectif la mise en place d'un réseau d'échange entre gestionnaires et acteurs des aires marines protégées de l'arc atlantique. Quatre pays sont impliqués : Portugal, Espagne, France et Royaume-Uni.

Initié début 2010, ce programme s'est achevé, dans sa forme actuelle, fin 2012. Financé via le programme Interreg, le projet MAIA était piloté par l'Agence des aires marines protégées (Ministère de l'Environnement - France).

La mise en place du réseau s'est concrétisée, entre autres, par la constitution d'un portail Web (www.maia-network.org) intégrant un site d'information classique (pages éditoriales, newsletter,...), un espace documentaire collaboratif et un outil de cartographique dynamique pointant une base de données géographiques (SIG).

Au-delà d'un descriptif des aires marines protégées (nom, surface, date de création...) officiellement désignées par les pays de l'arc atlantique (désignations de type national et international), le projet MAIA se singularise par l'intégration, dans sa base de données, d'informations sur la gestion des aires marines protégées.



OSPAR

OSPAR (<http://www.ospar.org/>) est une convention de mer régionale qui pilote la coopération internationale pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique nord-est et notamment pour les sites 'au large' hors des juridictions nationales ('ABNJ'). Son instrument d'exécution est la commission éponyme.

Parmi ses missions stratégiques, figure le développement d'un réseau d'aires marines protégées.

La commission OSPAR a développé une base de données strictement attributaires sous MS Access. Cette base recense et décrit les aires marines protégées désignées

au titre de la convention OSPAR. Y sont présentes des aires marines sous et hors juridictions nationales (ABNJ).

3.2 Aspects techniques et fonctionnels

Technique

Les bases de données MAIA et OSPAR sont mises en œuvre dans des environnements techniques très différents.

Critères	OSPAR	MAIA
Mise en œuvre	MS Access	Application Web installée sur un serveur centralisé, hébergé en France.
Mode de stockage	Fichier propriétaire MS Access	SGBDR PostGRESQL/PostGIS (solution OpenSource)
Outil d'exploitation	Formulaires MS Access	Interface développée spécifiquement.
Accès	Fonctionnement mono utilisateur en lecture et écriture (techniquement imposé)	Accès multi utilisateur en lecture et écriture sous identification utilisateur.

Champ fonctionnel

Il ne s'agit pas ici de lister exhaustivement les champs fonctionnels des outils d'exploitation mais d'en caractériser les grandes lignes.

Critères	OSPAR	MAIA
Consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire Access de consultation de données • Requêtes et synthèses par pays via les fonctions de MS Access. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de consultation • Formulaire de recherches • Synthèses, requêtes et statistiques attributaires et spatiales (prédéfinies et à la demande) • Cartographie dynamique
Mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de données OSPAR via formulaire Access dédiés (en local). • Fonctions d'import de données Natura 2000 depuis MS Access. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions de mise à jour en ligne • Fonctions d'import des géométries • Exploitation de services Web WFS et WMS
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Production de rapports par pays, par type de sites, par catégories (OSPAR, Natura 2000),... 	<ul style="list-style-type: none"> • Export de données (attributaires et géographiques) en ligne • Téléchargement des documents • Edition de cartes en ligne
Commentaires	<p>Les fonctions natives de MS Access restent accessibles (de nouvelles requêtes peuvent être définies). L'outil OSPAR peut donc évoluer rapidement suivant les besoins sous réserve de disposer des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Export de données • Ajout de rapports, requêtes, état,... • Etc. 	<p>Le site MAIA se positionne comme une véritable plateforme de partage centralisant les informations.</p>

Analyse et commentaires

Le site MAIA se positionne comme une véritable plateforme de partage, centralisant les informations et offrant des fonctions de mises à jour accessibles via

le Web. Le maintien et l'évolution du portail MAIA demandent des compétences techniques avancées (développement Web, Base de données,...).

L'outil OSPAR exploite pleinement les capacités de MS Access en bénéficiant des avantages :

- Facilité de mise en œuvre
- Stockage structuré de données
- Fonctions de consultation et mise à jour

et des inconvénients :

- fichier au format propriétaire ;
- mono utilisateur.

Les fonctions natives de MS Access restent accessibles (de nouvelles requêtes peuvent être définies). L'outil OSPAR peut donc évoluer rapidement suivant les besoins, sous réserve de disposer des compétences :

- Export de données
- Ajout de rapports, requêtes, état,...
- Etc.

3.3 Processus de mise à jour

Alimentation de la base OSPAR

L'équipe en charge de la base de données AMP OSPAR (BfN - Allemagne) transmet périodiquement le fichier de la base de données 'AMP OSPAR' (MS Access) aux points focaux nationaux. Ces derniers mettent à jour la base et renvoient le fichier MS Access à l'équipe en charge de la base de données AMP OSPAR, qui assure l'intégration des données dans la base Access de référence, puis réalise des analyses et produit des rapports, transmis aux points focaux nationaux.

La fréquence de collecte est théoriquement annuelle.

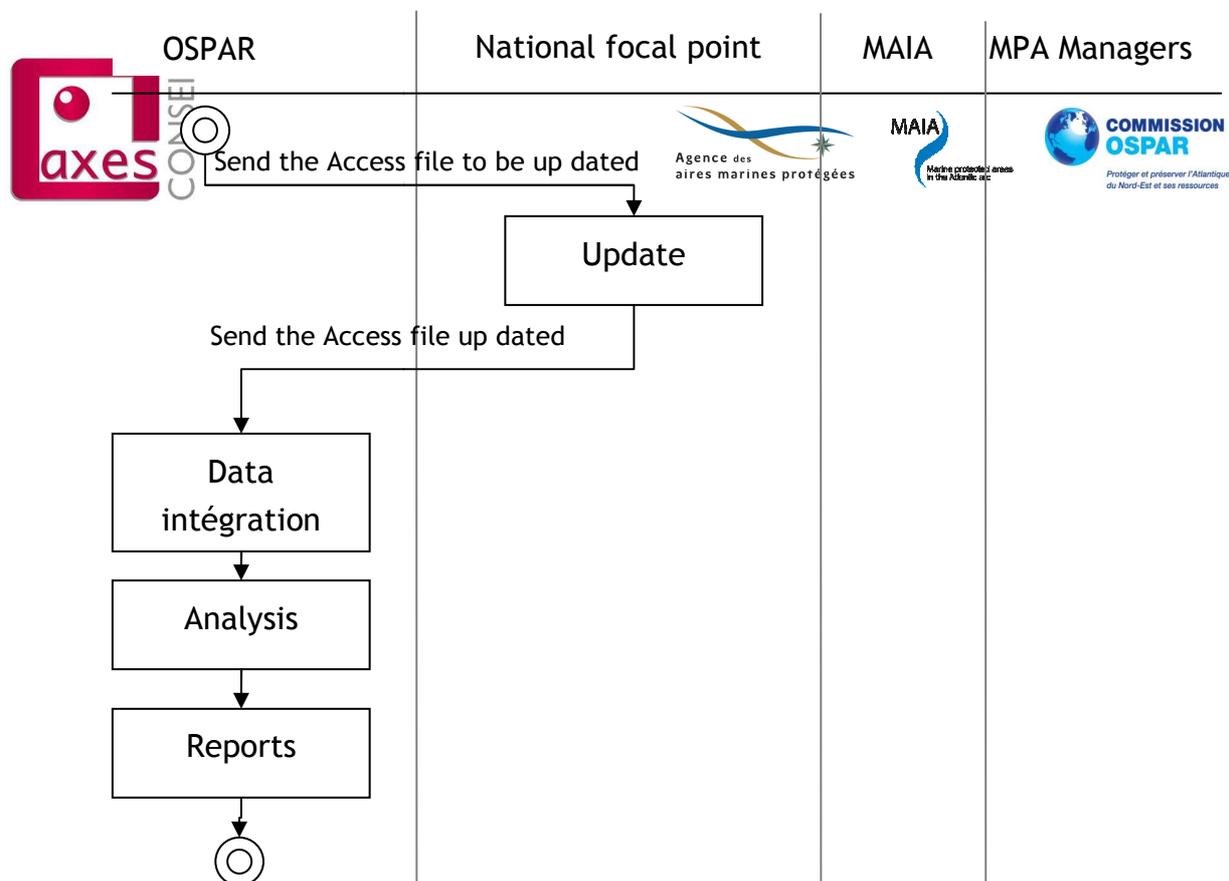


Figure : modalités d'utilisation et de remplissage de la base de données OSPAR

Les acteurs MAIA et les gestionnaires ne sont pas impliqués dans ce processus.

La participation des points focaux nationaux en terme de fourniture et mise à jour de données est, à ce jour, très variable (faible).

Alimentation de la base MAIA

Il convient de différencier le processus actuel d'alimentation de la base MAIA et le processus cible, devant être mis en œuvre à moyen terme.

Les données collectées pour alimenter la base MAIA peuvent être classées en deux catégories :

- Les données 'Standards' :
 - Il s'agit des données descriptives minimum d'une aire protégée, définies par le WCMC.
- Les données de 'Gestion' :
 - Il s'agit de données relatives à la gestion des aires marines protégées. Ces données sont la principale spécificité de la base MAIA.

Processus actuel

L'équipe MAIA sollicite annuellement l'ensemble des acteurs des aires marines protégées :

- les points focaux nationaux ;

- Le secrétariat OSPAR pour les aires marines hors juridiction nationale (ABNJ) ;
- les gestionnaires d'aires marines protégées des pays de l'arc atlantique (via les points focaux nationaux).

Chaque acteur fournit ses données :

- Par l'outil de saisie en ligne proposé sur le site pour les données de gestion ;
- Par envoi de fichiers de données géographique (Shapefile - SHP) pour les données Standards.
 - Le modèle de fichier SHP est envoyé par l'équipe MAIA

L'équipe MAIA assure l'intégration des données Standard dans la base MAIA.

Les données de gestion sont directement mises à jour dans la base de données MAIA. Les données de gestion remplies les gestionnaires doivent être validées par le point focal du pays concerné avant d'être publiées sur le site.

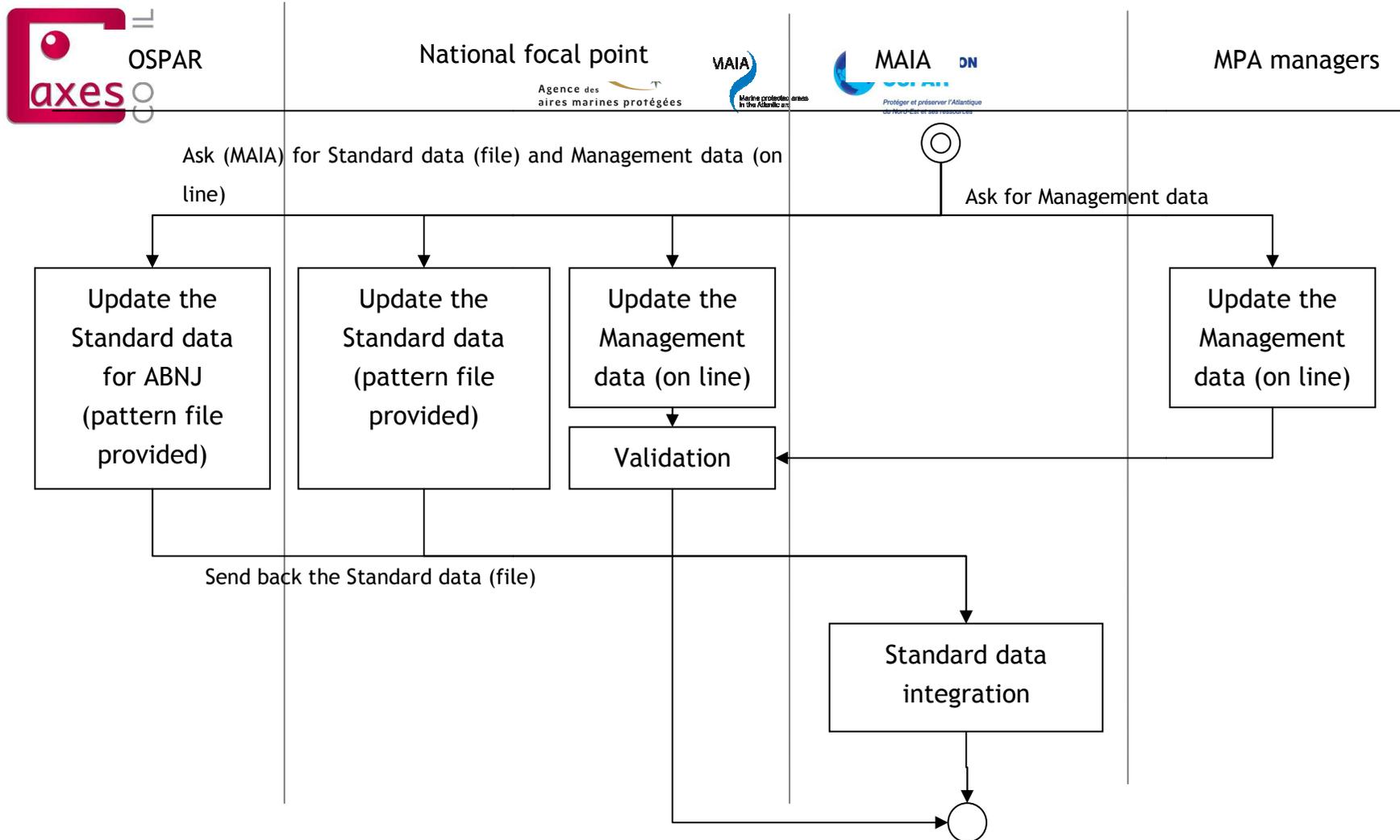


Figure : modalités d'utilisation et de remplissage de la base de données MAIA

Processus cible du portail MAIA

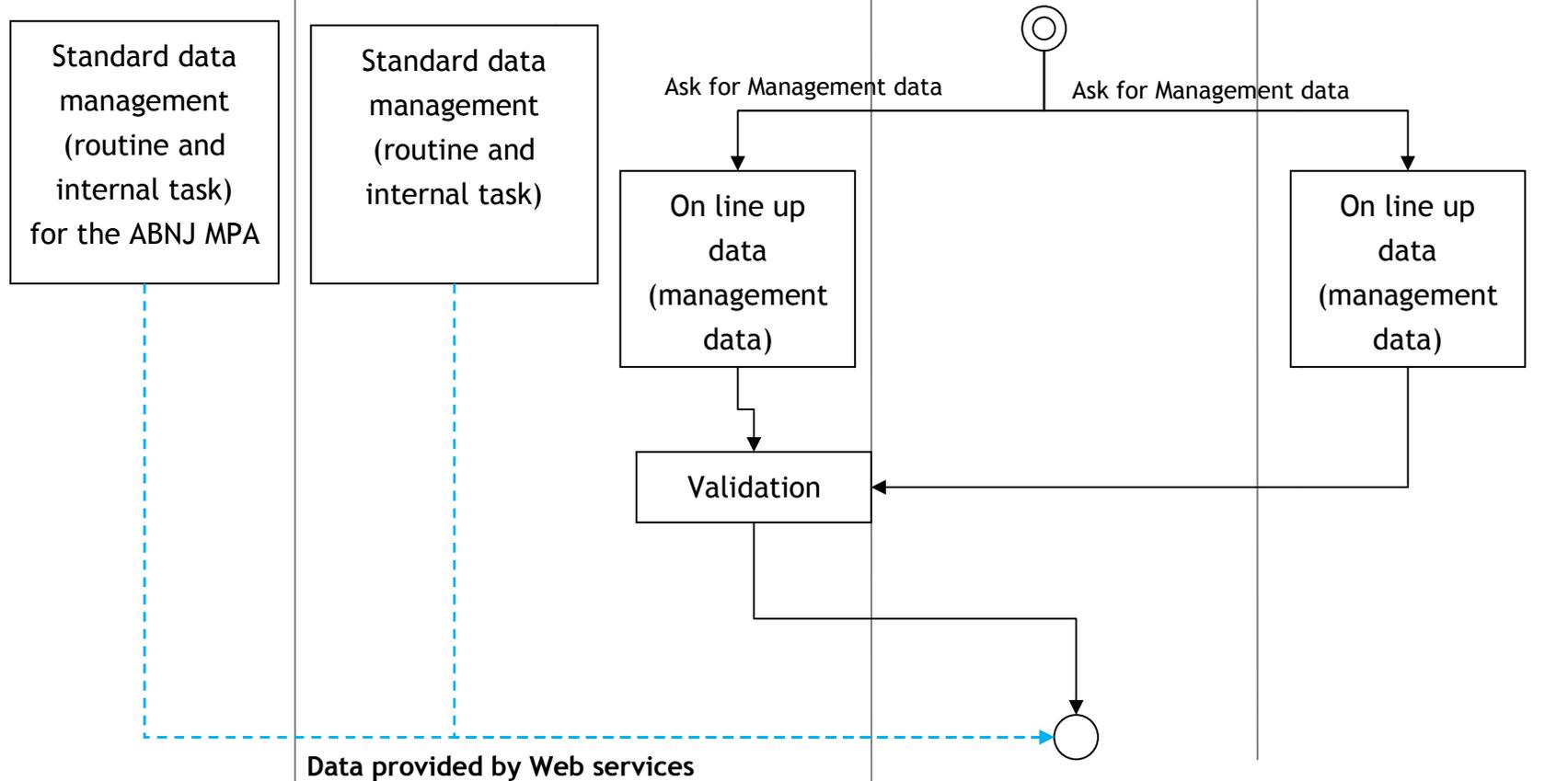
Le processus cible automatise la collecte des données standard en exploitant des services Web normés WFS (Web Feature Service).

Les données de gestion sont toujours collectées via un outil de saisie en ligne.

Ce processus a été défini d'emblée dans le cahier des charges spécifiant les fonctionnalités du portail MAIA. Pour des raisons pratiques tenant notamment au mode de fonctionnement des points focaux nationaux, il a été considéré qu'il était opportun d'envisager l'intégration de ce processus sur un moyen terme. A la date de rédaction du présent rapport, ce processus de collecte automatique/dynamique devrait être mis en condition opérationnelle dans les mois à venir.

Cette organisation cible implique que les points focaux nationaux et le secrétariat OSPAR :

- assurent la mise à jour des données standards ;
- proposent des services Web WFS opérationnels permettant la collecte des données standards.



Fonctionnement cible de la collecte et mise à jour des données

3.4 Synthèse et commentaires

Critères	OSPAR	MAIA
Technique	La base OSPAR est un produit mono utilisateur et nécessite de disposer d'une licence commerciale MS Access. Le format de données est propriétaire.	Centralisées sur un serveur, les données MAIA sont exploitables en mode Web. Les technologies utilisées sont ouvertes. Le système est compatible avec les normes OGC.
Usages	La base OSPAR répond à un besoin de stockage structuré de données. Les processus de collecte ne sont pas optimisés.	L'application MAIA se positionne comme un véritable outil partagé d'une communauté d'acteurs identifiés, permettant la consultation et les mises à jour. L'automatisation des mises à jour (Service Web) est programmée.
Fonctions	La plage fonctionnelle répond au strict minimum : mise à jour et requête. Les données géographiques ne sont pas prises en charge.	MAIA propose une large palette fonctionnelle répondant aux besoins des utilisateurs et notamment une cartographie dynamique et des fonctions de requêtes paramétrables par l'utilisateur. Le site propose des outils d'export de données (alphanumériques et vectorielles).

<p>Organisation</p>	<p>La participation des points focaux nationaux est très hétérogène.</p> <p>Le processus de mise à jour n'est pas industrialisé. Il nécessite un traitement 'à façon' à chaque livraison de base provenant d'un point focal national. Ces opérations peuvent être chronophages et source d'erreur.</p> <p>L'organisation actuelle implique des duplications de données.</p>	<p>Si le processus actuel se base en partie sur l'envoi de fichiers (duplication de données), il s'appuie également sur des outils de saisie en ligne.</p> <p>A terme, le processus de mise à jour cible favorisera l'automatisation : saisie en ligne et services Web. Cependant, une montée en compétence technique est indispensable. Cela implique l'attribution de moyens financiers et humains de la part des acteurs pour investir sur des outils permettant notamment la production de services Web OGC.</p>
---------------------	---	--

Au-delà des contenus, dans son approche, la base MAIA répond aux besoins :

- De centralisation de la donnée
- D'accès (consultation, mise à jour) à la donnée en mode Web
- D'automatisation de la collecte de données

Organisation

Le bon niveau technique et fonctionnel de la base MAIA est notamment lié à l'existence de ressources humaines dédiées et des financements correspondants. Il est clair, de l'avis même du gestionnaire, que la base OSPAR est gérée à ressources très limitées et contraintes. La saisie dynamique de données sous MAIA est valorisante pour les utilisateurs, car elle permet de visualiser en temps réel le résultat des saisies. Ceci n'est pas le cas pour la base OSPAR, qui, de par le processus de mise à jour actuel, nécessite une période étendue avant de pouvoir bénéficier du résultat des données saisies.

3.5 Comparaison des contenus

Méthodologie

Dans un premier temps, tous les champs des deux bases ont été listés. Pour chacun d'eux, les éléments suivants sont précisés :

- le mode de capture de l'information (saisie libre, liste prédéfinie..),
- son type,
- le format du champ pour l'utilisateur (front),
- l'aide à la saisie du champ (définition).

Une colonne « commentaires » permet d'ajouter des précisions ou des questions.

Afin d'effectuer une comparaison au plus juste des contenus des bases, la définition du champ et les modalités de saisie sont des aides importantes. La base OSPAR ne propose que de très rares aides à la saisie.

Les niveaux de correspondance proposés par l'AAMP se basent sur :

- les connaissances des besoins de la Convention OSPAR concernant le reporting relatif aux AMP de l'équipe AAMP
- l'aide de la base Access AMP OSPAR disponible.

Une révision/validation des correspondances proposées devrait être faite par l'ICG_MPA.

Définition des niveaux de correspondances utilisés dans les matrices d'analyse.

Pour chaque comparaison champ à champ, une des six valeurs suivantes a été attribuée :

- « Conform » : les deux champs correspondent.
- « To be confirmed » : les champs correspondent *a priori*, mais cela demande confirmation.
- « Adaptable » : une adaptation simple de la donnée récoltée permet aux deux champs d'être conformes.
- « Query » : l'information est disponible via une requête (généralement géographique).
- « Partially conform » : les champs sont partiellement conformes.
- « No equivalent » : les champs ne sont pas équivalents.

A part « no equivalent », il est possible dans toutes les autres catégories de rendre les champs compatibles (avec plus ou moins d’effort).

Quatre objets ont été étudiés :

- La base de données MAIA (Postgre SQL - Post GIS),
- La base de données OSPAR (Access)
- Le document OSPAR *effectiveness of management scorecard*
- Le modèle de données INSPIRE pour les sites protégés

Tableau I : Caractéristiques des objets étudiées

BASE/ OBJET	ORIGINE	NOMBRE DE CHAMPS / INFORMATIONS	OBSERVATION
MAIA	MCD de la base	77	A noter que le nombre de champs entre les bases MAIA et OSPAR est proche mais les champs OSPAR couvrent à de nombreuses reprises des informations redondantes.
OSPAR	Fichier Access	86	
OSPAR “ <i>effectiveness of management scorecard</i> ” ¹	Document Word	78	OSPAR <i>effectiveness of management scorecard</i> n’est pas une base de données mais un guide d’évaluation de la gestion des AMP. Lorsque que les items étaient similaires ils ont été regroupés.
INSPIRE ²	Spécification JRC	39	

Remarque

La forte hétérogénéité des objets étudiés ne permet pas une comparaison stricte champ à champ, les comparaisons sont principalement basées sur l’information contenue dans le champ.

¹ Guidance to assess the effectiveness of management of OSPAR MPAs: a self-assessment scorecard

² D2.8.I.9 INSPIRE Data Specification on Protected sites – Guidelines

Les comparaisons réalisées sont les suivantes :

- BD OSPAR à BD MAIA
 - A tous les champs de la base MAIA sont associés les champs OSPAR
- BD MAIA à BD OSPAR
 - A tous les champs de la base OSPAR sont associés les champs MAIA
- BD MAIA au « effectiveness of management scorecard »
 - A tous les champs du OSPAR « *effectiveness of management scorecard* » sont associés les champs MAIA
- MAIA à INSPIRE
 - A tous les champs de la base INSPIRE sont associés les champs MAIA

Remarque :

Les objets traités présentent des différences dans le nombre de champs. Cela influence donc les ratios de recouvrement. Les pourcentages obtenus doivent donc être considérés avec ce paramètre. **Les valeurs indiquées doivent être considérée de façon relative et non absolue.**

Famille de données

Cinq familles de données peuvent être identifiées dans chacune des bases. Cela ne signifie pas pour autant que les données sont **strictement** équivalentes.

- Standard (standard) : données descriptives de l'AMP et répondant plus ou moins à des standards internationaux ou européens
- Gestion (Management): données factuelles permettant d'évaluer l'effectivité de la mise en gestion d'un site (indicateurs de la mise en œuvre effective de la gestion des AMP).
- Efficacité de gestion (Management effectiveness): données généralement de type « perceptives » relatives à l'évaluation de l'efficacité de la gestion du site (atteinte des objectifs de préservation, etc.)
- Etat AMP (Statut): donnée relative à l'évaluation de l'état de conservation du site.
- Habitats/Espèces (Habitats and Species) : données descriptives relatives à la présence d'habitats et d'espèces sous statut de protection dans le site.

Synthèse de la répartition des familles de données dans les objets étudiés

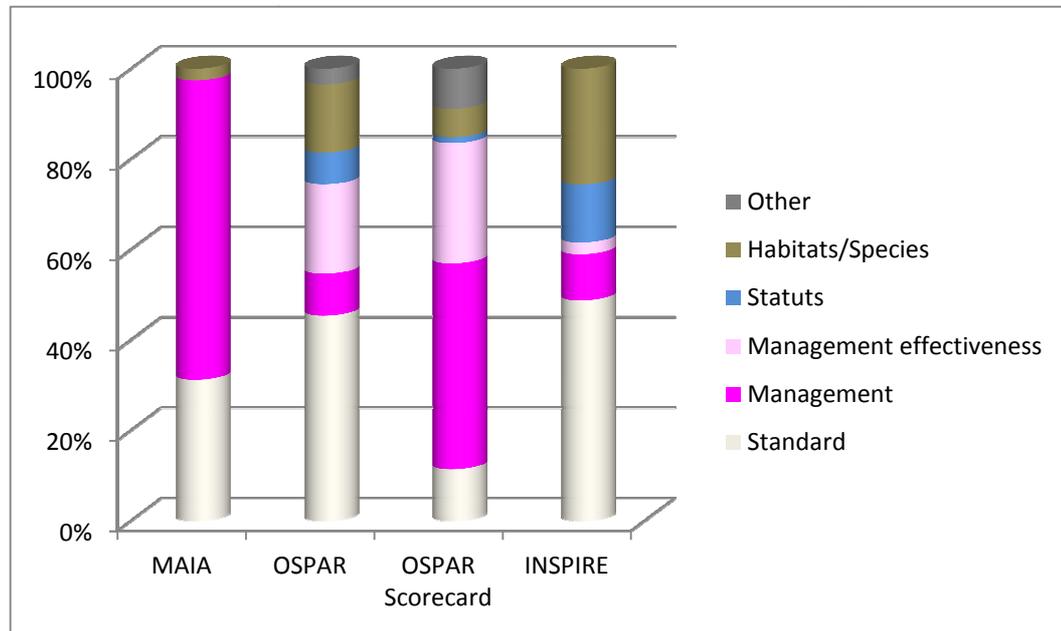


Figure 1 : Répartition des familles de données par objet étudié

Ce document illustre l'orientation initiale donnée à chacune de ces quatre entités étudiées, à savoir :

- Pour la base MAIA, un socle de données standard et un ensemble de données factuelles sur la gestion, dont peut découler une évaluation a posteriori ;
- Pour la base OSPAR, un nombre important de données standards (dû en partie à une redondance d'information), une volonté de s'intéresser à l'évaluation de la gestion et une part importante relative au « contenu » des AMP (caractéristiques pour la désignation et habitats et espèces) ;
- Naturellement le scorecard s'oriente vers la gestion et son évaluation, mais n'occulte pas le besoin d'informations standards ;
- Enfin la directive INSPIRE est axée naturellement vers les données standards et pour le reste majoritairement sur les informations relatives aux habitats et espèces.

Entre autres, ces 4 entités présentent de nombreuses informations standards communes, ce qui représente un potentiel intéressant pour leur comptabilité comme nous allons le voir par la suite. Le partage des informations relatives à la gestion est également un paramètre en faveur du rapprochement de certaines bases (objets).

Résultats

Les résultats présentés ci après ne concerne que deux des comparaisons effectuées :

- Comparaison BD SIG MAIA à BD OSPAR (à tous les champs de la base OSPAR sont associés les champs MAIA)
- Comparaison BD SIG MAIA à OSPAR management effectiveness assessment scorecard (à tous les « champs » du document OSPAR *effectiveness of management scorecard* sont associés les champs MAIA)

Les autres résultats sont disponibles dans le document complet de comparaison de contenus en annexe.

Comparaison BD SIG MAIA à la BD OSPAR

A tous les champs de la base OSPAR sont associés les champs MAIA

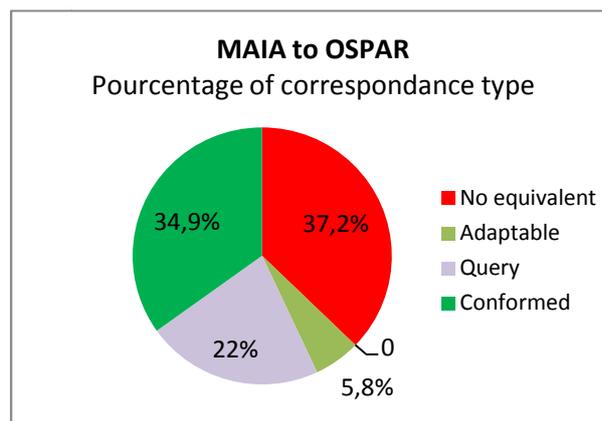


Figure 2 : Répartition des correspondances entre champs de la base MAIA et ceux de la base OSPAR

Lorsque les contenus de la base MAIA sont comparés à la base OSPAR, le taux de correspondance est de **63%** (champs conforme / à confirmer/ requêttable).

Tableau II : Pourcentage de recouvrement des champs par famille de données (à tous les champs de la base OSPAR sont associés les champs MAIA)

Data family and correspondence type	Number of common fields	Pourcentage of common fields	
Standard_No equivalent	3	8%	
Standard_Query	18	46%	92%
Standard_Conform	18	46%	
Management_No equivalent	2	25%	
Management_Adaptable	5	63%	75%
Management_Conform	1	13%	
Management effectiveness_No equivalent	17	100%	
Statuts_No equivalent	6	100%	
HabitatSpecies_No Equivalent	1	8%	
HabitatSpecies_Query	1	8%	92%
HabitatSpecies_Conform	11	85%	
Other_No equivalent	3	100%	

La base OSPAR partage 92% de ses champs standard avec la base MAIA, 75% de ces champs relatifs à la gestion et 92% de ses champs relatifs aux habitats et espaces sous statut de protection. En revanche aucun champ relatif à l'évaluation de l'efficacité de la gestion n'est partagé avec la base MAIA.

Comparaison BD SIG MAIA à la OSPAR Effectiveness of Management scorecard assesement

A tous les « champs » du document OSPAR *effectiveness of management scorecard* sont associés les champs MAIA

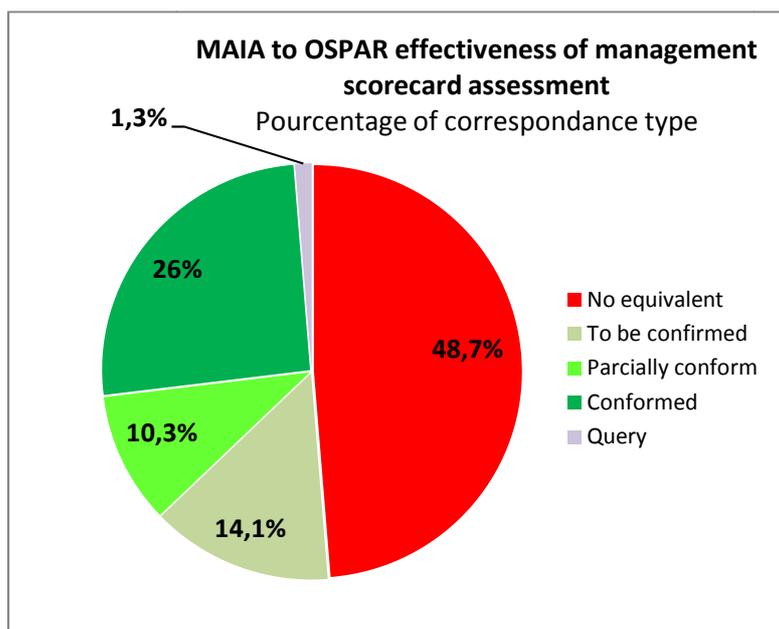


Figure 3 : Répartition des correspondances entre champs du document OSPAR effectiveness of management scorecard assesement et ceux de la base MAIA

La comparaison des champs MAIA aux informations nécessaires à l'évaluation de l'effectivité de la mise en gestion des AMP montre un niveau de correspondance (information conforme, partiellement conforme, ou requêttable) de 51%.

Tableau III : Pourcentage de recouvrement des champs par famille de données (à tous les champs de l'OSPAR management effectiveness scorecard sont associés les champs MAIA)

Data family and corespondance type	Number of common fields	Pourcentage of common fields	
Standard_No equivalent	2	22%	
Standard_Query	1	11%	78%
Standard_Conform	6	67%	
<hr/>			
Management_No equivalent	8	22%	
Management_Adaptable	1	3%	78%
Management_ToBeConfirmed	6	17%	
Management_partiallyConform	8	22%	
Management_Conform	13	36%	
<hr/>			
Management effectiveness_No equivalent	20	95%	
Management effectiveness_ToBeConfirmed	1	5%	
<hr/>			
Statuts_No equivalent	1		
<hr/>			
HabitatSpecies_ToBeConfirmed	4	80%	100%
HabitatSpecies_Conform	1	20%	

La comparaison des champs MAIA aux informations collectées dans le document OSPAR *effectiveness of management scorecard* montre que **78%** des champs standards et des champs relatifs à la gestion sont partagés ainsi que **100%** des champs relatifs aux habitats et espèces sous statut de protection.

Synthèse et propositions

Une forte convergence est constatée concernant les champs de type « standard » entre les 4 bases et référentiels. Toutes les bases présentent en effet un minimum de champs descriptifs de base de l'AMP (nom/surface/désignation).

Pour les autres thématiques de données, la situation est plus hétérogène car les objectifs de chaque base diffèrent. Néanmoins, il est notamment constaté pour la thématique 'gestion' un bon taux de concordance entre la base MAIA, l'OSPAR *management effectiveness scorecard* et la base OSPAR Access (même si celle-ci comporte peu de champs relatif à la gestion).

Seules les bases MAIA et INSPIRE intègrent la donnée géographique des aires protégées.

Il semble important que la base OSPAR se rapproche des modèles de données européens et internationaux en ce qui concerne les données Standards et intègre la dimension géographique des aires protégées.

Au regard des objectifs de la convention OSPAR concernant les aires marines protégées et de leur besoin de suivi-évaluation de la bonne mise en gestion de ces AMP, il semble opportun de rapprocher les contenus des bases MAIA et OSPAR (BD Access et *scorecard*) et éventuellement les partager en intégralité. Au vu des recouvrements constatés, l'effort de convergence semble relativement limité. L'élaboration d'un modèle de données commun entre MAIA et OSPAR est réalisable sans une remise en cause profonde de l'existant.

La question de l'évaluation de l'efficacité de la gestion est une préoccupation commune (institutions et acteurs), néanmoins cette évaluation nécessaire est encore difficile à mettre en œuvre de façon opérationnelle. Les paramètres de perceptions qui sont le plus souvent utilisés pour cette évaluation à ce jour ne sont pas toujours satisfaisants pour des analyses objectives.

Une première étape d'évaluation standardisée et commune de l'effectivité de la mise en gestion des AMP à l'échelle OSPAR serait probablement un premier socle de réflexion et d'évaluation concernant le déploiement du réseau d'AMP. C'est l'objectif poursuivi par la base MAIA, qui pour l'instant intègre des informations factuelles sur la gestion, et envisage son évaluation de manière postérieure pas nécessairement au sein de la base.

Les travaux sur l'évaluation de l'efficacité de cette gestion au regard des objectifs des AMP en utilisant des indicateurs et métriques communs à l'échelle de l'arc atlantique pourrait constituer un chantier futur.

Quelle que soit la décision prise (niveau de rapprochement) les objectifs du nouvel objet doivent être clairement définis et validés par les parties prenantes en amont.

4. Retours utilisateurs

4.1 Synthèse des entretiens

La table ci-dessous synthétise les entretiens autour des points clé :

- Base de données MAIA et OSPAR
- Identifiants des aires marines protégées WDPA et N2000

Outils et bases de données			Identifiants		Observations
MAIA	OSPAR	Autres	WDPA	N2000	
<i>Mme KILNÄS - County Administrative Board of Västra Götaland / Department of Nature Conservation - SWEDEN</i>					
Inconnue	Inconnue	<ul style="list-style-type: none"> • Skyddad natur • Vic Natur • Natura 2000 • See Meets Land (2013) 	Non utilisé	Utilisé	<p>Les données MAIA ne couvrent pas la Suède.</p> <p>L'outil MAIA semble proposer des outils intéressants (export de données notamment).</p> <p>L'aspect géographique est primordial.</p> <p>Le partage de données sur les AMP est indispensable.</p> <p>La mise à jour des données WDPA par le WCMC est aléatoire.</p>

MAIA	OSPAR	Autres	WDPA	N2000	
<i>M. Mac SHARRY - ETC/BD – UE / EEA</i>					
Connue	Connue	CDDA (Common Database on Protected Areas for Europe - EEA).	Utilisé (CDDA)	Utilisé	Exploitée en interne, la base CDDA est majoritairement exploitée. Encore récente, la base MAIA devrait connaître un usage croissant. L'usage de la base OSPAR est décroissant du fait de l'absence de données géographiques. L'entité a en charge la base CDDA. Le code WDPA s'impose à ce jour mais devra cohabiter dans le futur avec le code INSPIRE.
<i>M. Tempera - UAC - Portugal</i>					
Fournisseur de données MAIA	Fournisseur de données OSPAR	Non mentionné	Utilisé	Utilisé	La structure de la base MAIA permet bonne exploitation des données (liste de valeurs,...).
<i>Mme. LAAMANEN - HELsinki COMmission (HELCOM) - Finland</i>					
Inconnue	Inconnue	• Baltic Sea Protected	Inconnu	Utilisé	L'entité dispose d'outils répondant à leurs

		Areas database <ul style="list-style-type: none"> • HELCOM Database 		(HELCOM)	missions
Mme OATES – JNCC – Unit Kingdom					
Fournisseur de données et utilisateur	Fournisseur de données uniquement.	<ul style="list-style-type: none"> • Panache (2013) • Base interne en cours d'étude 	Utilisé si nécessaire	Non précisé	<p>La base MAIA couvre uniquement la partie ouest du territoire de compétence du JNCC.</p> <p>La structure de la base MAIA limite la saisie libre d'information (champs commentaires...).</p> <p>Le code WDPa est utilisé pour les projets internationaux.</p>
Christian Nicolaj LINDEBORGH - Danish Ministry of Environment – Nature Agency					
inconnu	inconnu	<ul style="list-style-type: none"> • EUSeaMap (transnational project, led by JNCC) 	Non précisé	Utilisé (via HELCOM)	<p>Procédures informelles entre les partenaires régionaux.</p> <p>La mise en place de bases de données régionales est un projet ambitieux, compte tenu des fortes différences entre les acteurs (besoins, réglementation, définition,...)</p>

4.2 Analyse des entretiens

La base OSPAR est globalement connue par les acteurs interrogés.

La base MAIA est partiellement connue des acteurs interviewés pour deux raisons :

- sa récente mise en ligne (décembre 2011)
- une couverture géographique centrée sur l'ouest de la zone OSPAR

De nombreuses autres bases nationales ou régionales traitant de sujets connexes (périmètres, description des habitats, faune, flore...) à OSPAR et MAIA existent ou sont en projet. La base MAIA se singularise par l'intégration des données relatives à la gestion des aires marines protégées.

L'importance de la composante géographique de la donnée AMP est majeure. L'absence de données géographiques est signalée comme un facteur d'abandon d'outil.

Les acteurs travaillant avec MAIA et OSPAR constatent une forte proximité et une complémentarité de contenu entre les deux bases.

Par sa structure, la base MAIA offre des capacités d'analyse et de recherche avancées mais en contrepartie, elle présente des limites sur l'ajout de commentaires et d'observations en saisie libre.

Si l'identifiant WDPA est connu de la majorité des entités, son usage est limité et répond le plus souvent à des demandes supranationales. Pour des sujets nationaux, les entités semblent développer des identifiants internes. Des problèmes de mise à jour d'identifiant par l'entité responsable (WCMC) sont mentionnés. Les procédures de création de l'identifiant WDPA limitent sa diffusion.

Le code N2000 est plus largement connu et exploité.

4.3 Synthèse des besoins exprimés

Les interlocuteurs confirment l'importance de la composante géographique sur les aires marines protégées.

Le partage d'information entre les acteurs est un besoin indispensable, notamment entre deux pays. Les divers outils existants (HELCOM, MAIA, EUSeaMaps, BD AMP OSPAR, CDDA et WDPA...) doivent donc *a minima* permettre de telles opérations d'échange et de partage ce qui n'est pas le cas de tous à ce jour.

La nécessaire convergence des bases de données MAIA et OSPAR est évoquée par la très grande majorité des interlocuteurs.

L'ajout d'informations complémentaires dans une future base globale (MAIA - OSPAR) est évoqué notamment pour les thématiques suivantes :

- Habitat / Informations EUNIS
- Historique des AMP
- Biotopes

5. Eléments de réflexion

5.1 Présentation

Les entretiens de l'étude comparative des bases et le contexte réglementaire permettent d'identifier les points de réflexion suivants :

- Importance de la composante spatiale des AMP
- Mise en réseau des données (contexte INSPIRE)
- Importance des points focaux nationaux dans les missions de MAIA et OSPAR
- Définition d'identifiants uniques partagés par tous les utilisateurs
- Contenus

5.2 Importance de la composante spatiale des AMP

Les utilisateurs ont confirmé l'importance de la composante spatiale des AMP dans leur métier. Une base de données sur les AMP ne peut se permettre de ne pas intégrer cette dimension géographique.

5.3 Mise en réseau : Contexte INSPIRE

Les réflexions sur les évolutions de MAIA et OSPAR doivent impérativement prendre en compte les dynamiques organisationnelles, techniques et réglementaires actuellement en mouvement au niveau européen.

- La technologie Web permet aujourd'hui un véritable travail en réseau. Les données sont accessibles et leur niveau d'interopérabilité est croissant. Les données géographiques suivent le même chemin (normes OGC).
- Les entités intègrent ces changements techniques. La multiplication des sites Web cartographiques en est l'illustration.
- La directive INSPIRE est le moteur et la matérialisation de cette dynamique de mise en réseau.

La mise en réseau implique aux entités participantes d'être techniquement en mesure de s'insérer sur cette toile et de repenser leur organisation.

Réseau INSPIRE

Le déploiement d'INSPIRE devrait permettre à MAIA et OSPAR d'exploiter directement les données produites via des services Web par les entités responsables via les points focaux. MAIA et OSPAR pourront alors se concentrer sur leurs stricts domaines de compétence et limiter ainsi la duplication de données.

Il est rappelé que la mise en œuvre de la directive INSPIRE par les états et entités impliquées est un processus long et présentant une forte hétérogénéité d'avancement. Dans le cas des AMP hors Union Européenne, OSPAR est réputée assurer l'acquisition de ces données. MAIA peut intégrer ces données sans contraintes officielles particulières.

Mise en œuvre idéale dans le contexte MAIA / OSPAR

Les points focaux nationaux répondent pleinement à la directive INSPIRE. Ils proposent notamment les services de co visualisation et de téléchargement des données sur les aires marines protégées en respectant le modèle de données complet INSPIRE. Ils mettent à jour les informations demandées dans le cadre INSPIRE.

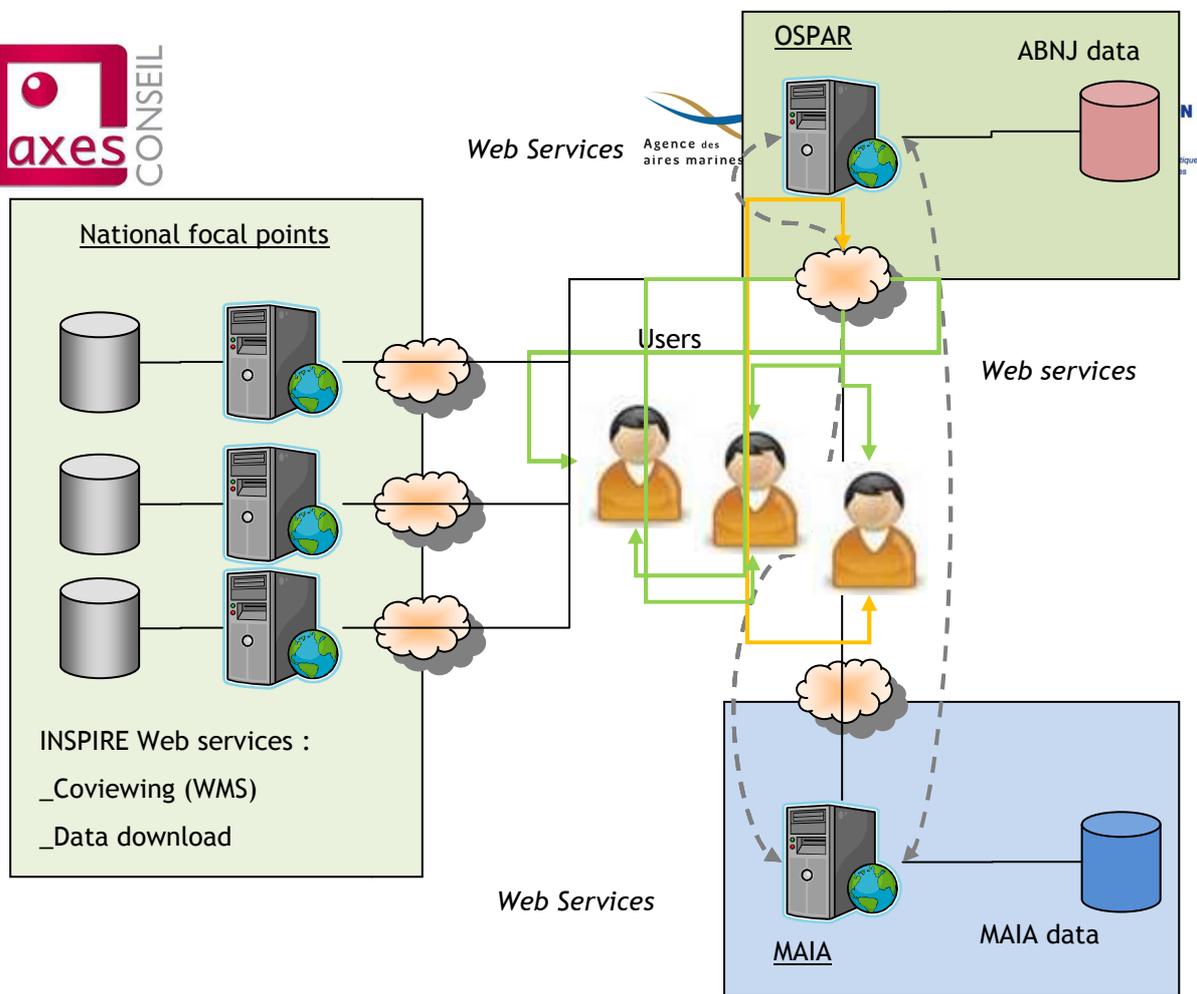
Disposant de données descriptives sur les aires marines protégées, MAIA et OSPAR se concentrent sur leurs thématiques respectives :

- données ABNJ pour OSPAR
- données 'Gestion' (informations relatives à la mise en œuvre effective de la gestion) pour MAIA, dans la limite des contacts opérationnels qui peuvent être établis avec tous les gestionnaires de la région OSPAR

MAIA et OSPAR peuvent mutualiser leurs données communes afin de limiter les duplications. MAIA et OSPAR échangent des données par services Web.

MAIA et OSPAR se positionnent comme des agrégateurs de flux externes, issus des points focaux nationaux, auxquels ils ajoutent leurs propres informations thématiques.

La future organisation cible 'idéale' peut être représentée comme suit :



Le secrétariat OSPAR dispose d'un outil mixant :

- Les données ABNJ gérées et stockées en interne (OSPAR).
 - Fonction de saisie en ligne envisageable
- Les données gérées par les états et accessibles par services Web dans le cadre INSPIRE
- Les données MAIA (gestion) accessibles via services web

L'équipe MAIA dispose d'un outil mixant :

- Les données MAIA (gestion) gérées et stockées en interne
 - Fonction de saisie en ligne des données de gestion
- Les données ABNJ gérées par OSPAR et accessibles en service web
- Les données gérées par les Etats et accessibles par services Web dans le cadre INSPIRE (avec un focus sur les données des Etats de l'UE et éventuellement les données acquises hors zone UE)

MAIA dispose, dès à présent, de l'infrastructure technique (portail) lui permettant de s'insérer dans cette organisation cible.

Observations

La mise en œuvre de l'organisation cible décrite ci-dessus repose sur trois conditions fortes :

- Exploitation généralisé du modèle de données INSPIRE complet par les entités responsables
- Identifiants uniques acceptés par tous les acteurs
- Implication de toutes les entités responsables (points focaux nationaux)

Une certaine objectivité laisse à penser que ces trois conditions ne seront pas remplies avant des délais conséquents, malgré le calendrier officiel de la directive INSPIRE. Comme toute directive européenne, celle-ci intègre des contraintes coercitives, mais il reste à démontrer que cela sera suffisant pour observer un respect rapide de ces contraintes par les différentes entités nationales concernées.

5.4 Implications des points focaux nationaux

MAIA et OSPAR sont directement tributaires de l'implication et du travail fournis par les points focaux nationaux. Les données relatives aux AMP, dans les zones sous juridiction nationales, proviennent des Etats.

5.5 Identifiants d'AMP

Six systèmes d'identifiant relatifs aux aires marines protégées sont observés en Europe.

Identifiant	Couverture	Observation
OSPAR	Atlantique Nord Est	Objet hors juridiction nationale <i>NB : Créer également des ID pour les objets situés dans les eaux sous juridiction nationale</i>
N2K	UE	UE
INSPIRE	UE	UE
CDDA	UE	Géré par l'EEA (UE)
WDPA	Monde	Géré par WCMC
National	Pays	Gestion nationale

Jusqu'à six identifiants sont susceptibles de s'appliquer à une même aire marine protégée suivant les entités impliquées.

Exemple

Parc naturel marin - Iroise

INPN/MNHN : FR9100001

CDDA : 388659

WDPA : 388659

Réserve naturelle nationale - Baie de Saint-Brieuc

INPN/MNHN : FR3600140

CDDA : 178260

WDPA : 178260

5.6 Contenus

L'étude des contenus montre qu'il existe une grande proximité entre les informations contenues dans les bases MAIA et OSPAR.

Deux options sont envisagées :

- Faire converger les deux bases en une seule
- Maintenir les deux bases existantes avec leurs spécificités de contenu.

6. Propositions

6.1 Présentation

Pourquoi la base OSPAR doit évoluer

Les modalités techniques de la base OSPAR et ses processus de mise à jour présentent des limitations évidentes.

L'insertion de la base OSPAR dans l'environnement actuellement en développement lui impose d'abandonner l'approche 'Fichier' et d'évoluer vers la technologie Web et l'interopérabilité. L'intégration de la composante géographique est également jugée indispensable.

Remarque

Il est rappelé que la base MAIA répond aux spécifications techniques actuelles (Web, interopérabilité, services Web,...).

Propositions

Les propositions d'évolution se basent sur deux paramètres :

- Le contenu des bases MAIA et OSPAR
 - Contenu commun (modèle de données commun MAIA/OSPAR sur les données de gestion)
 - Contenu différent
- La mise en œuvre technique de l'infrastructure
 - Infrastructure mutualisée
 - Infrastructures disjointes

Quatre propositions d'évolution sont donc possibles :

Technique de mise en œuvre Contenu de la base	<i>Mutualisé</i>	<i>Disjointes</i>
<i>Commun</i>	A	B
<i>Différent</i>	C	D

Ces propositions se basent sur les hypothèses communes suivantes :

- Base de données OSPAR et outils de gestion en mode Web
- Gestion des données Standard par les points focaux nationaux
 - Les données standards sont fournies via service Web (hypothèse optimiste) ou par saisie en ligne (cf. MAIA actuellement).

6.2 Proposition A : système mutualisé et données communes

Présentation

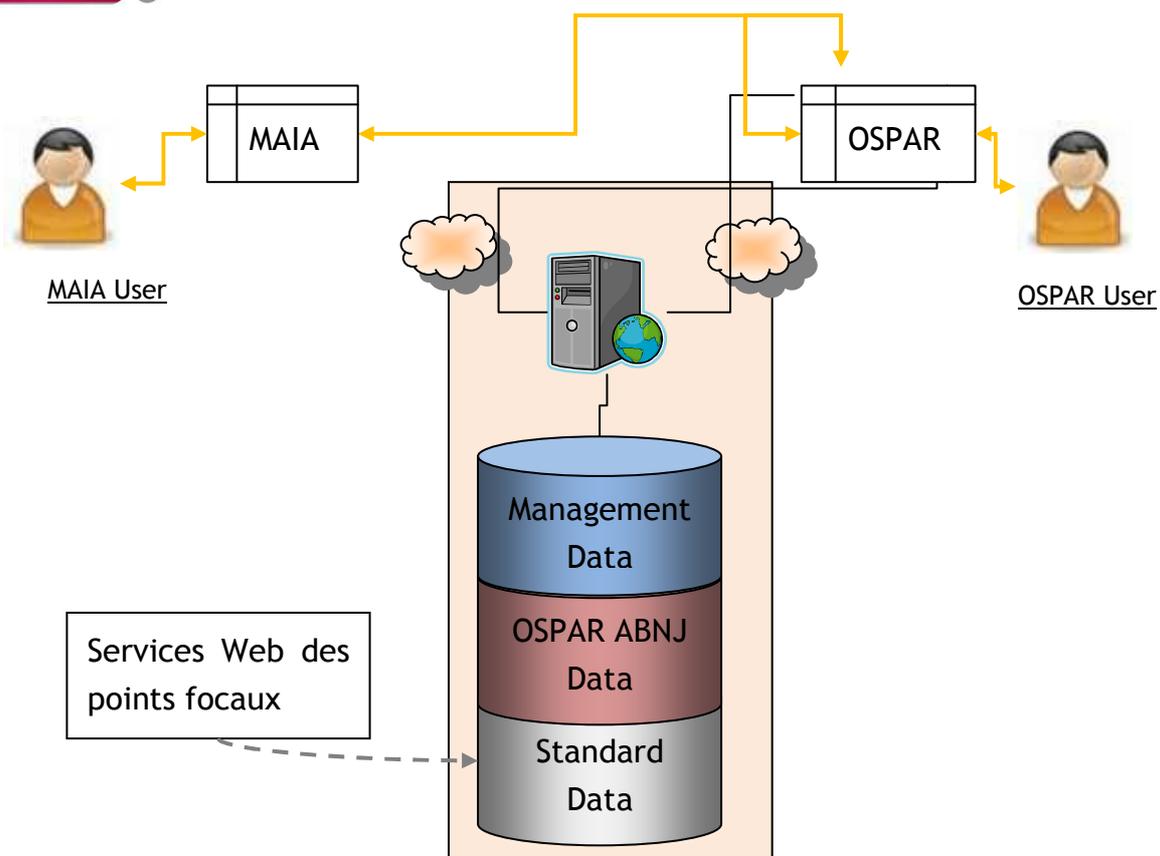
OSPAR et MAIA exploitent la même infrastructure technique pour fournir à leurs utilisateurs un outil permettant :

- La consultation de données alphanumériques, cartographiques et des documents
- La mise à jour de données alphanumériques et cartographiques dont MAIA et OSPAR ont la charge.

Des frontaux MAIA et OSPAR sont développés spécifiquement pour chaque entité. Ils permettent aux utilisateurs d'identifier les deux entités.

Les données sont communes entre MAIA et OSPAR et se répartissent en trois catégories :

- Données OSPAR ABNJ placées sous la seule responsabilité d'OSPAR
- Données de gestion placées sous la responsabilité conjointe MAIA/OSPAR
- Données 'Standard' :
 - collectées auprès des points focaux nationaux via services Web (cas idéal)
 - ou mis à jour en ligne (à l'image de MAIA à ce jour).



Analyse SWOT

	Technique	Projet
Forces	<p>Cohésion technique</p> <p>Mise en œuvre technique rapide (si exploitation des structures techniques MAIA)</p> <p>Saisie unifiée par les points focaux nationaux</p>	<p>Mutualisation des coûts</p>
Faiblesse	<p>Dépendance des points focaux nationaux</p>	<p>Financement</p> <p>Délais de validation par les parties prenantes</p>
Opportunités	<p>Centralisation des données relatives aux AMP de l'Atlantique Nord Est</p> <p>Base de référence</p>	
Risques	<p>Convergence des bases et des besoins</p> <p>Perte des spécificités de chaque entité</p>	<p>Organisation/administration du pilotage de l'outil dans la durée</p> <p>Pérennisation du financement</p>

Commentaires

Cette proposition présente un très haut niveau de cohérence technique et fonctionnelle.

Elle implique l'accord de toutes les parties prenantes. Le risque de voir disparaître les spécificités de chaque entité est réel.

Sa mise en œuvre technique peut être rapide si l'option d'étendre l'infrastructure MAIA à OSPAR est arrêtée. Une étape de spécification est néanmoins indispensable pour faire converger les deux bases de données et adapter les outils en conséquence.

La convergence des contenus et leur validation par les parties prenantes sera la phase la plus longue.

6.3 Proposition B : système en réseau, structure de données communes

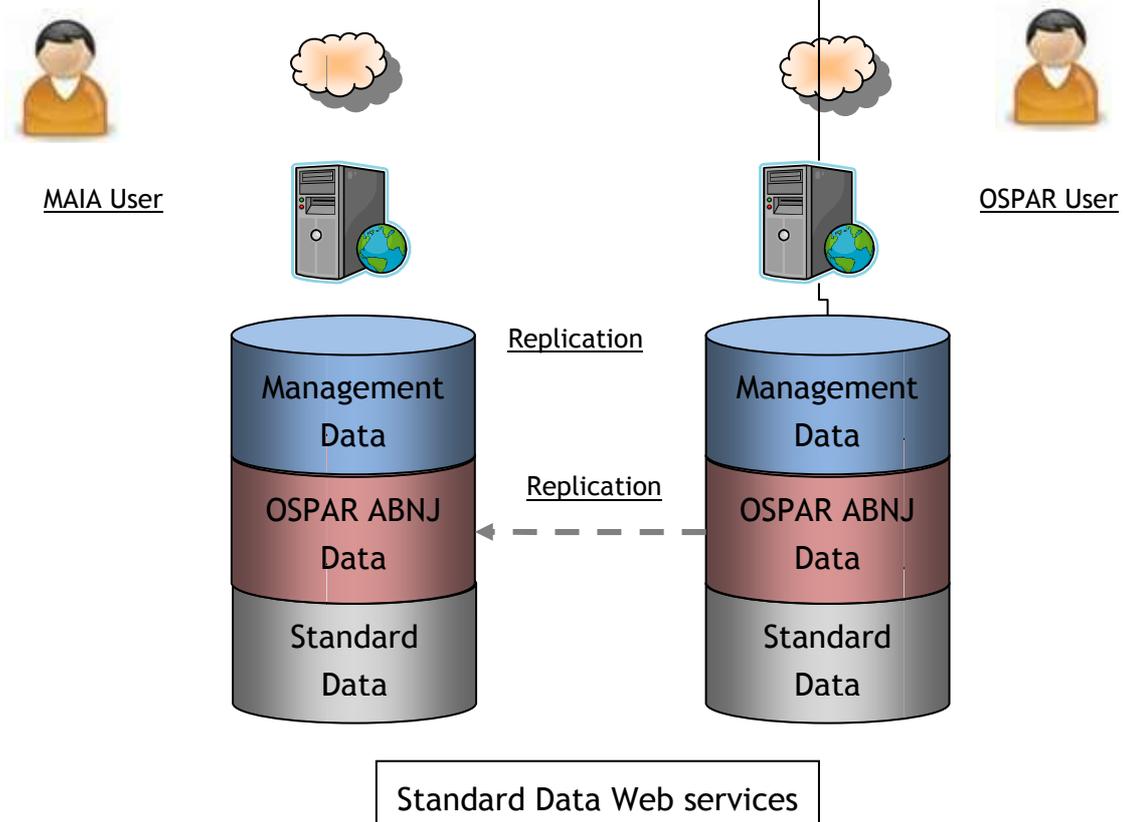
Présentation

OSPAR et MAIA mettent en œuvre leur propre solution indépendante permettant :

- La consultation des données
- La mise à jour des données sous la responsabilité de l'entité.

Les deux systèmes sont alimentés en données 'Standard' via des services Web issus des points focaux nationaux.

Les deux systèmes exploitent des bases de données similaires mais physiquement disjointes. Des services de réplication permettent de synchroniser les contenus de chaque base. Les deux bases proposent ainsi le même contenu.



Analyse SWOT

	Technique	Projet
Force	Autonomie des entités sur leur outil	
Faiblesses	Opérations de répliation de bases Dépendance des points focaux nationaux Délais de mise en œuvre technique OSPAR	Pas de mutualisation des coûts Financement Délais de validation des parties prenantes
Opportunité		
Risques	Convergence des bases et des besoins Dérive des contenus issus des problèmes techniques de répliation de base.	Pilotage conjoint des outils Pérennisation du financement OSPAR et MAIA

Commentaires

Cette proposition permet aux deux entités de disposer de leur propre outil leur offrant ainsi une totale autonomie. La seule contrainte est d'exploiter les mêmes structures de base.

Les opérations de réplication peuvent être techniquement sensibles, entraînant ainsi des risques de désynchronisation importants.

6.4 Proposition C : système mutualisé et données différentes

Présentation

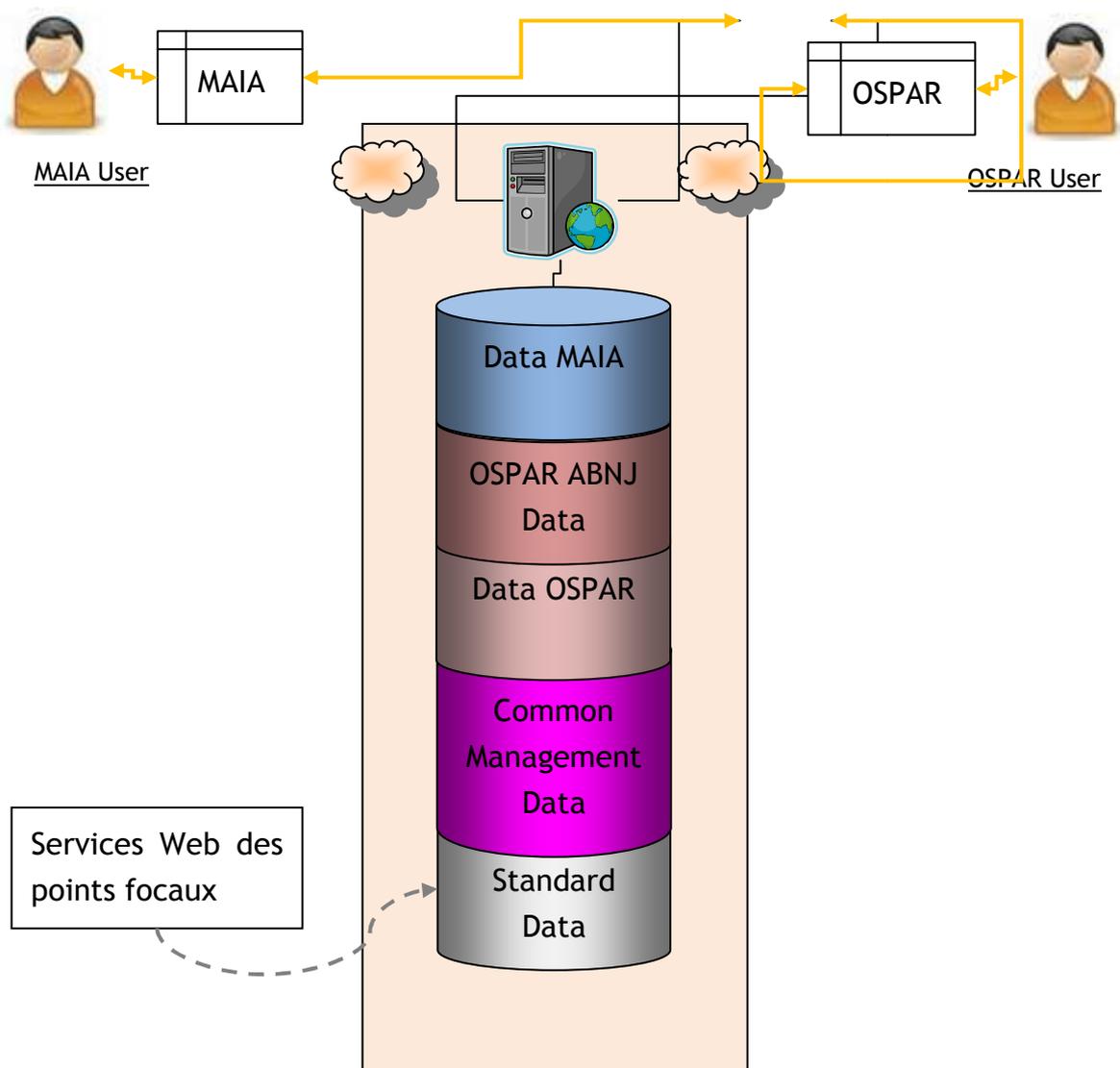
OSPAR et MAIA exploitent la même infrastructure technique pour fournir à leurs utilisateurs un outil permettant :

- La consultation de données alphanumériques, cartographiques et des documents
- La mise à jour de certaines données alphanumérique et cartographiques dont MAIA et OSPAR ont la charge.

Des frontaux spécifiques MAIA et OSPAR sont développés. Ils permettent aux utilisateurs d'identifier les deux entités.

La base de données commune est structurée en cinq espaces :

- Données OSPAR ABNJ placées sous la seule responsabilité d'OSPAR
- Données spécifiques MAIA placées sous la responsabilité de MAIA
- Données spécifiques OSPAR placées sous la responsabilité d'OSPAR
- Données 'GESTION' communes (responsabilité ?)
- Données Standard :
 - collectées auprès des points focaux nationaux via services Web (cas idéal)
 - ou mis à jour en ligne (à l'image de MAIA à ce jour).



Analyse SWOT

	Technique	Projet
Forces	<p>Cohésion technique</p> <p>Délais de mise en œuvre technique (si hébergement MAIA)</p>	<p>Mutualisation des coûts</p> <p>Autonomie relative des entités (modèle de données partagé)</p>
Faiblesse	<p>Dépendance des points focaux nationaux</p> <p>Prise en compte des spécificité propres ?</p>	<p>Financement</p> <p>Délais de validation des parties prenantes</p>
Opportunités	<p>Centralisation des données relatives aux AMP de l'Atlantique Nord Est</p> <p>Base de référence</p>	
Risque	<p>Maintien des spécificités de chaque entité</p>	<p>Pilotage de l'outil à long terme</p> <p>Pérennisation du financement</p>

Commentaires

Comme la proposition A, cette proposition présente un très haut niveau de cohérence technique et fonctionnelle.

La différenciation des contenus MAIA/OSPAR permet de proposer aux utilisateurs respectifs une offre fidèle à leurs besoins.

Sa mise en œuvre technique peut être rapide si l'option d'étendre l'infrastructure MAIA à OSPAR est arrêtée. Cela nécessite néanmoins de définir le modèle de données OSPAR et d'en adapter les frontaux (formulaires, ...)

Elle implique l'accord de toutes les parties prenantes.

6.5 Proposition D : système en réseau, données différentes

Présentation

OSPAR et MAIA mettent en œuvre leur propre solution permettant :

- La consultation des données
- La mise à jour des données sous la responsabilité de l'entité.

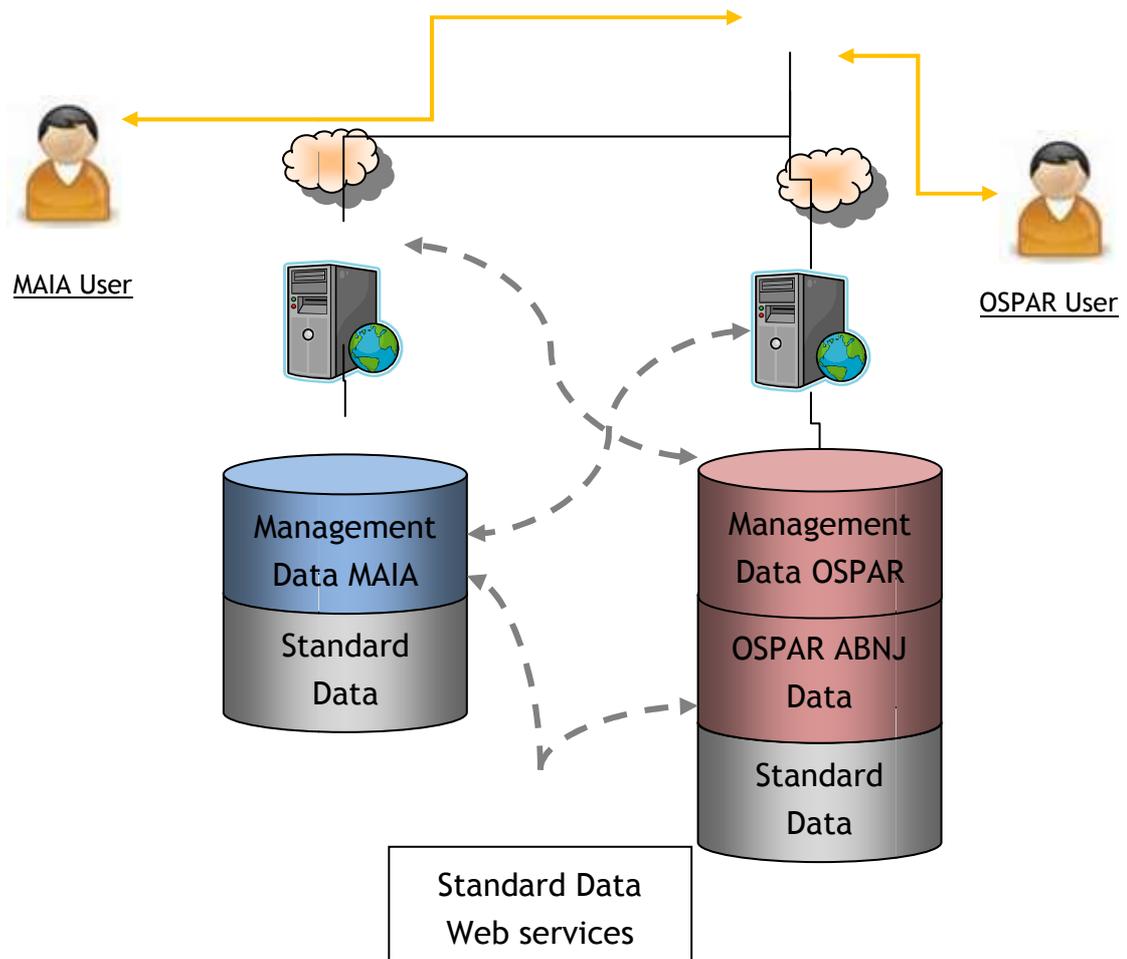
Chaque solution répond aux besoins spécifiques de l'entité en termes :

- de contenu
 - Bases de données
- De fonctions
- De gestion des outils

Les deux systèmes sont alimentés en données 'Standard'

- collectées auprès des points focaux nationaux via services Web (cas idéal)
- ou mises à jour en ligne (à l'image de MAIA à ce jour).

Les deux systèmes échangent des informations via services Web normés.



Analyse SWOT

	Technique	Projet
Force	Autonomie des entités	Autonomie relative des entités (modèle de données) Partage des données avec les utilisateurs des entités concernées et unicité d'informations
Faiblesses	Duplication de données possibles Dépendance aux points focaux nationaux	Absence de mutualisation des coûts Financement Délais de validation des parties prenantes Perte de cohérence entre les deux entités
Opportunité	Emulation entre les deux systèmes	Pilotage des outils
Risques	Echange entre les bases de données (services Web). Dérive du contenu des deux bases de données.	Dérive des données relatives aux AMP de l'Atlantique Nord Est

Commentaires

Cette proposition offre au deux entités une très grande autonomie dans la gestion de leur outil.

Les seules contraintes sont de fournir à l'entité tierce des services de données exploitables.

MAIA dispose déjà d'un outil opérationnel. OSPAR doit développer le sien intégralement.

6.6 Préconisations

Sur la base des éléments suivants :

- La volonté des utilisateurs de disposer d'informations fiables,
- L'opportunité de créer une base de référence à l'échelle de l'Atlantique nord-est sur les AMP,
- Le souci de minimiser les coûts,
- La possible convergence des contenus relatif à la gestion des AMP des bases MAIA et OSPAR,

les propositions peuvent être classées par ordre croissant de pertinence :

Classement	Proposition	Description
1	Proposition A	Mutualisation du système avec base de données commune
2	Proposition C	Mutualisation du système avec structure de bases de données différentes
3	Proposition D	Systèmes différents
4	Proposition B	Systèmes en réseau, structure de données communes

Commentaire

La proposition B a été rédigée pour respecter la potentialité théorique d'une solution, mais elle ne présente pas d'intérêt ou plus-value

Le point essentiel qui pourrait porter la décision entre les propositions A et C réside dans la problématique d'administration des données. Si la volonté des décideurs est de favoriser la convergence, l'optimisation financière et fonctionnelle, la proposition A est préconisée. Dans l'alternative, la proposition C est de moindre intérêt mais présente une avancée significative par rapport à la situation actuelle.

6.7 Points de vigilance et décisions à prendre

Des éléments complémentaires de réflexion doivent être évoqués.

Élément stratégique

Comme il a été vu dans les chapitres précédents, l'unification des bases MAIA et OSPAR ne présente pas de difficulté conceptuelle majeure. Cependant, avant toute décision d'exécution, un point essentiel doit être débattu par les responsables et décideurs : **quelle sera la vocation du système cible ?**

En effet, au-delà des contenus et des structures, les objectifs actuels des deux bases sont différents : MAIA est une base de gestion, OSPAR de « recensement ». Dans un contexte classique de création ou d'évolution d'un système d'information, la définition de sa vocation est essentielle en amont de sa réalisation, afin d'assurer une conception optimale. Il n'y a pas de problème de principe à envisager des fonctionnalités multiples, dès lors que cela est clairement exprimé lors de la définition du système cible (système de gestion et/ou système d'évaluation et/ou système de mesure, etc...).

Élément opérationnel

Le mode d'administration actuel des deux bases, évoqué à plusieurs reprises dans le présent rapport, est clairement différent. Dans le cas d'un système unifié, les ressources d'administration doivent également converger. Il s'agit en principe d'une décision purement organisationnelle, sachant qu'une administration disjointe d'un système unique posera des difficultés de fonctionnement, au regard de « l'éco-système » international des AMP.

Étape suivante

Les premières recommandations page 35 évoquent l'intérêt d'une réflexion concernant l'évaluation de l'effectivité de la mise en gestion des AMP à l'échelle

OSPAR. Cette analyse paraît nécessaire au regard des besoins et des éléments d'évaluation à ce jour disponibles.

7. Annexes

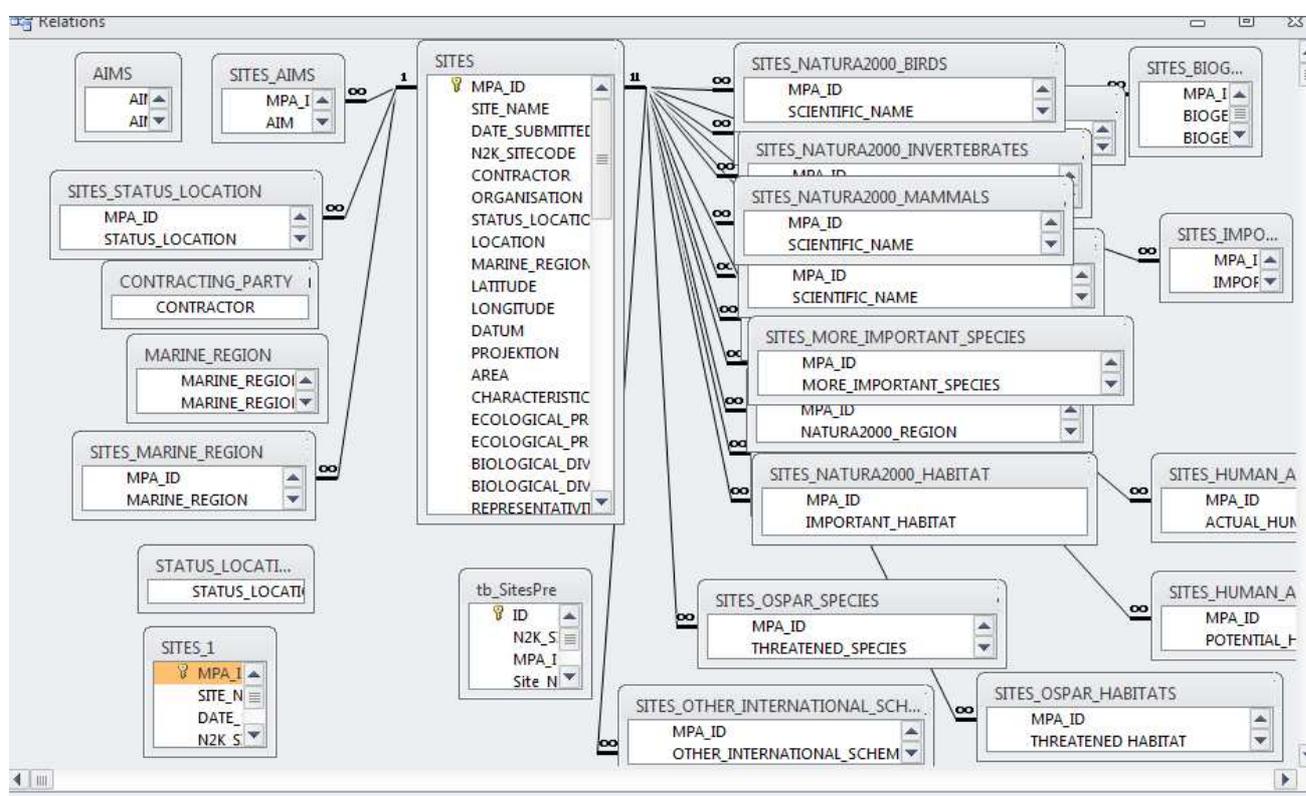
7.1 Modèle de données INSPIRE simple

Document joint.

7.2 Modèle de données INSPIRE complet

Document joint.

7.3 Base de données OSPAR (MCD)



7.4 Base de données MAIA (MCD)

Document joint

7.5 MAIA and OSPAR MPA databases comparison study: Components section (AAMP)

Document joint.